

LE MOT DU PRÉSIDENT¹

¹ Achevé de rédiger le 1^{er} juin 2018.



En 2017, la reprise de l'économie de la zone euro s'est accélérée et élargie et l'inflation s'est redressée par rapport à l'année précédente. La politique monétaire accommodante de l'Eurosystème a contribué à ce développement, notamment en favorisant la diminution du coût du crédit.

Le raffermissement de l'économie et les perspectives d'inflation ont motivé plusieurs décisions importantes du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) portant sur le programme d'achats d'actifs.

Premièrement, en juin 2017, le Conseil des gouverneurs a supprimé la référence à la possibilité que les taux directeurs puissent s'orienter davantage à la baisse.

Deuxièmement, en octobre 2017, le Conseil des gouverneurs a décidé de réduire les achats mensuels sous le programme d'achats d'actifs de 60 milliards d'euros à 30 milliards d'euros à partir de janvier 2018. Concomitamment, il a décidé de prolonger la durée du programme jusqu'à septembre 2018, ou au-delà si cela s'avérait nécessaire.

Enfin, au mois de mars 2018, le Conseil des gouverneurs a décidé de ne plus faire de référence explicite dans sa communication à la possibilité d'augmenter la taille de ses acquisitions sous le programme d'achats d'actifs si les perspectives devenaient moins favorables. Le Conseil des gouverneurs a également souligné qu'il était important que la remontée de l'inflation soit durable et auto-soutenue.

La conduite de la politique monétaire par le Conseil des gouverneurs a été et continuera à être guidée par les principes de persistance, de prudence et de patience. Ainsi, le Conseil des gouverneurs a également décidé de laisser inchangés les taux directeurs de l'Eurosystème et a réitéré sa position qu'ils devraient demeurer ainsi pendant une période prolongée, bien au-delà de l'horizon fixé pour les achats nets d'actifs. En ligne avec le mandat conféré à l'Eurosystème, ces décisions ont été motivées par l'objectif principal de ce dernier, c'est-à-dire atteindre une inflation annuelle pour l'ensemble de la zone euro en-dessous, mais proche de 2 % sur le moyen terme.

En octobre 2017, la Commission européenne a adressé un rapport au Parlement européen et au Conseil sur le fonctionnement du Mécanisme de surveillance unique (MSU). Ce rapport, établi conformément au Règlement MSU et évaluant le cadre législatif, institutionnel et procédural du Mécanisme, est arrivé à la conclusion que la mise en place de ce dernier avait globalement été satisfaisante. Cependant, pour la première fois depuis la mise en place du Mécanisme en novembre 2014, le Conseil des gouverneurs de la BCE a déclaré trois banques qu'elle supervisait directement en situation de défaillance avérée ou prévisible en 2017, un autre cas s'étant présenté en février 2018.

Le MSU veille en particulier à ce que les banques réduisent leurs créances douteuses. A ce titre, le Conseil des gouverneurs de la BCE a émis des lignes directrices non contraignantes aux banques en mars 2017. Suite à une consultation publique, ces lignes directrices ont été complétées par un addendum en mars 2018 afin de préciser les attentes prudentielles concernant le provisionnement de nouvelles créances douteuses.

Au niveau de la zone euro, le nombre d'établissements de crédit surveillés directement par la BCE a légèrement diminué de 125 fin 2016 à 119 au 31 décembre 2017. Au Luxembourg, ce nombre était de quatre, inchangé par rapport à l'année précédente.

Sur les quatre banques que la BCE a jugées présenter une défaillance avérée ou prévisible, le Conseil de résolution unique a considéré que dans un cas une procédure de résolution devait être déclenchée, dans l'intérêt public, au niveau européen. Les trois autres cas ont été traités par les autorités nationales respectives.

Le débat quant à la mise en place d'une facilité de protection commune (*backstop*) visant à renforcer le Fonds de résolution unique s'est poursuivi. La Commission européenne, dans la publication de sa feuille de route pour l'approfondissement de l'Union économique et monétaire, a réitéré que le Mécanisme de stabilité européen pourrait fournir un tel filet de sécurité. De surcroît, la Commission européenne a proposé que le Mécanisme de stabilité européen soit intégré au cadre juridique de l'Union et transformé en Fonds monétaire européen.

Quant à l'instauration du futur Système européen d'assurance des dépôts, des divergences de vues entre États Membres n'ont pas encore permis d'avancée notable.

Les travaux visant à établir une Union des marchés de capitaux ont également été poursuivis. Quelques propositions législatives soumises par la Commission européenne ont été adoptées, essentiellement en matière de titrisation.

Le 4 avril 2017, le billet de 50 euros de la nouvelle série « Europe » a été mis en circulation. La dénomination de 50 euros de la série précédente maintient son cours légal et sera graduellement retirée de la circulation. Les dénominations de 100 euros et de 200 euros de la nouvelle série seront mises en circulation en 2019.

Au niveau national, le gouvernement a déposé en date du 11 décembre 2017 le projet de loi 7218 relatif à l'adoption de mesures macroprudentielles ciblant les ménages emprunteurs et portant sur les crédits immobiliers résidentiels. Ce projet de loi consolide le rôle de premier plan de la BCL en matière d'analyses et d'études permettant d'identifier au plus tôt les risques systémiques et prévoit de faciliter l'accès de la Banque aux données agrégées, autrement dit non granulaires, disponibles auprès d'administrations étatiques et d'établissements publics. S'il convient de saluer cette avancée, il est regrettable que la proposition initiale du Comité du risque systémique (CdRS) de permettre l'accès de la BCL à des données granulaires n'ait pas été retenue par le gouvernement. Dans son avis du 19 février 2018, la BCE a considéré que le projet de loi devrait donner accès à des données plus granulaires à la BCL, considérant qu'un tel accès constituait une condition nécessaire à l'exercice de la capacité analytique de la Banque.

En mars 2017, la BCL a été honorée par la visite de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse dans le cadre des présentations données aux élèves de l'enseignement primaire durant la semaine européenne de l'argent (*Woch vun de Suen*). Au cours de sa visite, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a eu l'occasion d'assister à un atelier durant lequel les élèves du Lycée Vauban ont pu tester leurs connaissances en matière de signes de sécurité des billets en euro et de gestion d'un budget responsable grâce à un jeu spécialement développé par la BCL pour cette occasion. Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a également interagi avec les élèves sur des questions liées à la gestion de l'argent.

En septembre, Son Altesse Royale le Grand-Duc a été accueilli à la BCE par son Président, Monsieur Mario Draghi, pour une visite protocolaire. Cette visite fructueuse a témoigné du vif intérêt que Son Altesse Royale le Grand-Duc porte à l'Eurosystème, dont la BCE et la BCL font partie.

Monsieur Roland Weyland a été nommé Directeur de la BCL à partir du 1^{er} janvier 2017, pour un mandat renouvelable de six ans. En cette qualité, il est également devenu membre du Conseil de la Banque.

Pour conclure, j'aimerais remercier, au nom de la Direction, les membres du personnel de la Banque pour leur engagement et la qualité du travail accompli.



Gaston Reinesch